

2008/8861 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FONDATRICE LA MACHE, ORGANISME DE GESTION DU CENTRE DE FORMATION ECOLE LA MACHE POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN SITUE 68, RUE BATAILLE A LYON 8E ET APPROBATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'OCTROI DE CETTE SUBVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de sa politique de valorisation de l'Enseignement Supérieur Professionnel et Technologique, de son ouverture aux nouvelles technologies et à l'international, la Ville souhaite soutenir le projet d'extension de l'Ecole La Mâche d'acquérir un nouveau terrain situé 68 rue Bataille à Lyon 8^e.

L'Ecole La Mâche située 75, boulevard Jean XXIII à Lyon 8^e compte plus de 900 élèves, répartis dans deux entités pédagogiques :

- un Lycée Secondaire et Supérieur Professionnel et Technologique intégrant des jeunes sous statut scolaire en contrat d'association dès la 3^e jusqu'au BTS

- un Centre de Formation et l'Institut Supérieur de Technologie de Lyon, Etablissement d'enseignement supérieur, préparant aux diplômes d'Etat de BTS, DUT et DEUG (bac+2) en alternance, en formation continue ou sous contrat étudiant, de la LICENCE professionnelle (bac+3) au MASTER (bac+4)

L'Ecole La Mâche s'est engagée, conformément aux directives et orientations définies par l'Education Nationale, à développer ses filières d'enseignement supérieur, dans la cadre du projet national « Lycée des Métiers », par la création des classes de BTS, et la poursuite du développement de la filière SEN (système électronique numérique), dédiées à la formation des Techniciens Supérieurs en Télécoms, Réseaux et NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la Communication).

L'Ecole La Mâche, a donc besoin, compte tenu de la saturation actuelle de ses locaux, de s'étendre, et de construire de nouveaux bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur, comprenant :

- Des Espaces pédagogiques (salles de cours pour les BTS), mais aussi, un laboratoire de langues adossé à un espace d'échanges international (d'étudiants et de stagiaires), et une plateforme technologique (un laboratoire informatique), adaptée à l'acquisition des connaissances dans les NTIC. Cette plateforme permettra aussi aux étudiants de compléter leur

formation, à travers des travaux d'application industrielle, commandés par les entreprises.

- Un « Espace Entreprise », de présentation et de valorisation des travaux des étudiants, permettra aussi à l'école d'être une vitrine d'orientation, pour la formation supérieure des cadres techniciens de l'ensemble de la filière professionnelle.

Ce projet d'agrandissement qui s'inscrit dans un cadre de revitalisation de l'Enseignement Supérieur professionnel et technologique, aura un impact local certain, avec la possibilité pour les bacheliers lyonnais et au-delà, d'accéder à ces formations présentant de bonnes perspectives de débouchés professionnels.

L'économie lyonnaise, dans le secteur d'activité (Telecom/réseaux /NTIC) va bénéficier directement de cette valeur ajoutée qu'est la formation intégrée à la production.

Et l'implantation de cette structure d'interface entre l'acquisition de savoirs techniques et la valorisation des connaissances et l'entreprise, dans une interactivité choisie, ne peut que contribuer à une économie de la connaissance prometteuse.

Enfin, cette structure vient compléter et enrichir le pôle lyonnais d'enseignement technologique et professionnel (ORT/AFPM / La Martinière / SEPR / La Mâche), parmi les plus importants d'Europe.

Par ailleurs, c'est tout un quartier du 8^e arrondissement, Le Bachut, qui va s'impliquer dans une dynamique de « campus technologique », avec au delà des emplois nouveaux induits (commerces...), une jouvence de sa population avec ce que cela permet de mixité, sociale, générationnelle, et de diversité culturelle.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, remplir ses missions et répondre aux perspectives d'évolution de la filière dans les cinq ans à venir, l'Ecole La Mâche a souhaité acquérir le terrain de l'ancienne agence France Télécom situé 68 rue Bataille à Lyon 8^e, pour un montant de 539 496 €.

Cette acquisition permettra la construction de bâtiments destinés à la réalisation pour l'enseignement supérieur des espaces pédagogiques, et des espaces destinés à promouvoir la formation professionnelle et technologique.

Pour contribuer au financement de ce programme, l'Ecole La Mâche a sollicité le concours de la Ville de Lyon à hauteur de 269 748 € pour l'acquisition du terrain précité.

Compte tenu de l'intérêt local notamment éducatif, urbain, social, tel qu'exposé plus haut, la Ville de Lyon a accepté de contribuer au financement de ce programme en accordant une subvention d'investissement de 269 748 € inscrite au BP 2008 délibéré au Conseil municipal du 17 décembre 2007.

En effet, le projet de ce centre de formation participera à la vitalisation du quartier du Bachut par les emplois créés et les publics accueillis dans l'établissement, assurera la promotion d'un enseignement professionnel et technologique de qualité, renforçant ainsi ce pôle parmi les plus importants d'Europe, participera au développement des technologies de demain ainsi qu'au rayonnement international de la Ville par la mise en place du centre international d'échanges.

En application des dispositions en vigueur relatives à l'attribution d'une subvention, et compte tenu du montant de l'aide accordée, il convient d'établir une convention de financement entre l'Association Catholique Fondatrice La Mâche et la Ville de Lyon. »

Vu ladite convention ;

Vu la délibération du 17 décembre 2007 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Economie - Développement International - NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1- Une subvention d'investissement de 269 748 € est allouée à l'Association Catholique Fondatrice La Mâche, organisme de gestion du Lycée Technique La Mâche et du Centre de Formation Ecole La Mâche, pour contribuer à l'acquisition du terrain de l'ancienne agence France Télécom, situé 68, rue Bataille à Lyon 8^e.

2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Catholique Fondatrice La Mâche relative aux modalités d'attribution de cette subvention est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 269 748 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme SUBUNIVERS, opération SUBUNIV, et imputée à la nature comptable 2042, fonction 23.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. LAREAL